



**Compte-Rendu
des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard
séance du 17/05/2022**

**Date de la
convocation**
12/05/2022

L' an deux mil vingt deux et le dix sept Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 12
Votants : 15

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT - PIQUET Charlotte, M. THOMAS David, M. EMERAUD Laurent, M. RENAUD Ludovic, M. KERAUDY Baudouin, Mme RIO Sabrina, M. JOUANNIC Jérémy, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal

Absents :

Excusés : M. BOULAIS Jacques a donné procuration à M. BRAUD Maurice, Mme MAUDET Vanessa a donné procuration à M. THOMAS David, Mme GUYOT Lydia a donné procuration à M. JOUANNIC Jérémy.

M. EMERAUD Laurent a été élu secrétaire de séance.

SOMMAIRE

réf : 2022-05-001 - Résultat appel à consultation travaux de voirie 2022

réf : 2022-05-002 - Modification des statuts de la communauté de communes Oust Brocéliande

Communauté

réf : 2022-05-003 - Tarifs cantine 2022 - 2023

réf : 2022-05-004 - Décision modificative 1

réf : 2022-05-005 - Questions diverses

réf : 2022-05-001 - Résultat appel à consultation travaux de voirie 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'analyse de la commission d'ouverture des plis concernant le marché de travaux de voirie – programme 2022. Cinq entreprises ont répondu à cette publication :

- LE LUHERN T.P pour un montant H.T. de 41 197.20 € soit 49 436.64 €TTC ;
- POMPEI pour un montant H.T. de 43 410.30 € soit 52 092.36 €TTC ;
- COLAS pour un montant H.T. de 45 363.03 € soit 54 435.64 €TTC ;
- CHARIER TP pour un montant H.T. de 47 458.90 € soit 56 950.68 €TTC .
- BROCELIANDE TP pour un montant H.T. de 52 327.50 € soit 62 793.00 €TTC.

Après consultation et délibération, le conseil municipal :

- décide à 14 voix pour et une abstention la proposition de LE LUHERN TP pour un montant H.T. de 41 197.20 €H.T. soit 49 436.64 €TTC.

- donne procuration à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-05-002 - Modification des statuts de la communauté de communes Oust Brocéliande Communauté

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire de l'Oust Brocéliande Communauté a procédé à la mise à jour de ses statuts afin de se mettre en conformité avec les décisions prises récemment. En outre, une adaptation de la rédaction a été faite pour correspondre à la réalité des services d'OBC. Il est précisé notamment que la compétence cantine devient communale à compter du 1^{er} août 2022. Cette proposition de modification de statuts a été validée en conseil communautaire le 07 avril 2022. Les communes membres de l'OBC sont invitées à se prononcer sur cette modification.

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes Oust Brocéliande Communauté tels que présentée dans la pièce en annexe.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-05-003 - Tarifs cantine 2022 - 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs cantine n'ont pas augmenté depuis 2019. Depuis début 2020, tous les secteurs d'activité sont touchés par une crise mondiale. Cette crise étant globale, elle engendre de lourdes répercussions sur plusieurs secteurs, secteurs subissant une inflation sans précédent sur toutes les matières premières et secondaires (cartons, emballages...). A cette crise s'ajoute la guerre en Ukraine qui a comme effet une perturbation des marchés financiers liés aux produits agricoles entre autre. D'autres crises traversent également nos sources d'alimentation entraînant ainsi une augmentation générale de tous les produits alimentaires.

Il paraît judicieux d'augmenter le prix du repas.

Après discussion et délibération, le conseil municipal fixe les tarifs suivants à compter de la rentrée de Septembre 2022 :

1 repas : 3.80 €

1 repas occasionnel : 4.50 €

3^{ème} repas de la même famille : 2.50 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-05-004 - Décision modificative 1

Par convention en date du 11 avril 2018, la commune de Saint Guyomard a accepté de participer au financement des travaux de reconstruction de la caserne de Plumelec jusqu'en 2025. Le montant pour 2022 étant de 371.00 € il a été prévu au budget 366.00 € il convient donc de prévoir une décision modificative de + 5.00 € au compte D 204512 (subvention d'équipement versée) et + 5.00 € au compte R 10226 (Taxe d'aménagement) pour ne pas déséquilibrer le budget.

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-05-005 - Questions diverses

- Point liaison douce

Monsieur le maire informe que les travaux sont en cours de réalisation.

- Point avancement salle de sport

Monsieur David THOMAS informe le conseil municipal que vu la conjoncture actuelle, les tarifs augmentent et de ce fait il est nécessaire de restreindre le budget :

* suppression mur escalade (structure prévue pour plus tard)

* suppression de la salle annexe pour aggrandir le hall d'accueil d'environ 100 m² avec possibilité

d'évolution.

* espace salle : réduire les tribunes et les annexes pour conserver la surface de la salle

Mise en ligne du lancement d'appel à consultation d'architecte très prochainement.

- Point sur le PLU

Des rendez-vous individuels sont prévus avec les agriculteurs de la commune le 31 mai.

- Point consultation architecte pour permis d'aménager Lotissement

Il est proposé de consulter différents bureaux d'architecte

- Divers

Il convient de définir un endroit pour entreposer les tables et les bancs du foot autre que l'atelier communal.
(Peut-être l'ancien vestiaire ou envisager des conteneurs maritimes.

Le frigo de la maison des associations a été changé.

Commerces :

Boulangerie en vente

Bar , tabac en attente de gérant

Il est prévu une réunion avec un membre de la communauté de communes OBC le 20 mai concernant le maintien des commerces des petites communes.

Il est signalé le bruit de la pompe de la station d'épuration en permanence qu'il faudrait résoudre.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu: